

1900 072A

Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le 11 AVR. 2024 SLOW  
ID : 085-200061265-20240404-2024\_3\_03-DE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

## Note de présentation du Compte Administratif 2023

*Etabli en application des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales*

## 1- Eléments de contexte

L'article 107 de la loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations des comptes administratifs 2023 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie retracées au sein d'un budget principal et des quatre budgets annexes suivants :

- « C.H.T. » Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie
- EHPAD « HARMONIE » Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Seule la gestion de la résidence autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie et du SAAD s'effectue en régie, celles du Centre d'Hébergement Temporaire et de l'EHPAD sont confiées à des associations, l'ADAMAD pour le premier et l'ADMR pour le second.

A noter que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2021, a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire et d'y intégrer les actions suivantes, comptabilisées pour la première fois au sein du budget principal du CIAS :

- Enfance
  - o Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
  - o Gestion et coordination du Multi Accueil Multi Sites de Saint Hilaire de Riez, Brétignolles sur Mer et Coëx,
  - o Gestion des Relais Assistants Maternels,
  - o Gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents,
  - o Gestion de la compétence extra-scolaire et coordination des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
  - o Gestion d'actions éducatives ;
- Seniors
  - o L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
  - o La construction et l'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie,
  - o La construction et l'entretien de l'EHPAD à la Chaize Giraud,
  - o La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent sur Vie,
  - o La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements ;
- Santé et Handicap
  - o Politique de lutte contre la désertification médicale,
  - o Soutien aux actions de santé publique,
  - o Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap ;

- Logement social
  - o Animation de la CIL (Conférence Intercommunale du Logement),
  - o Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
  - o Participation au fonds solidarité logement ;
  
- Solidarités
  - o Lutte contre la précarité,
  - o Pilotage de la Banque Alimentaire,
  - o Fonds d'aide aux jeunes,
  - o Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,
  - o Coordination des structures œuvrant en matière d'insertion et d'emploi.

## 2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

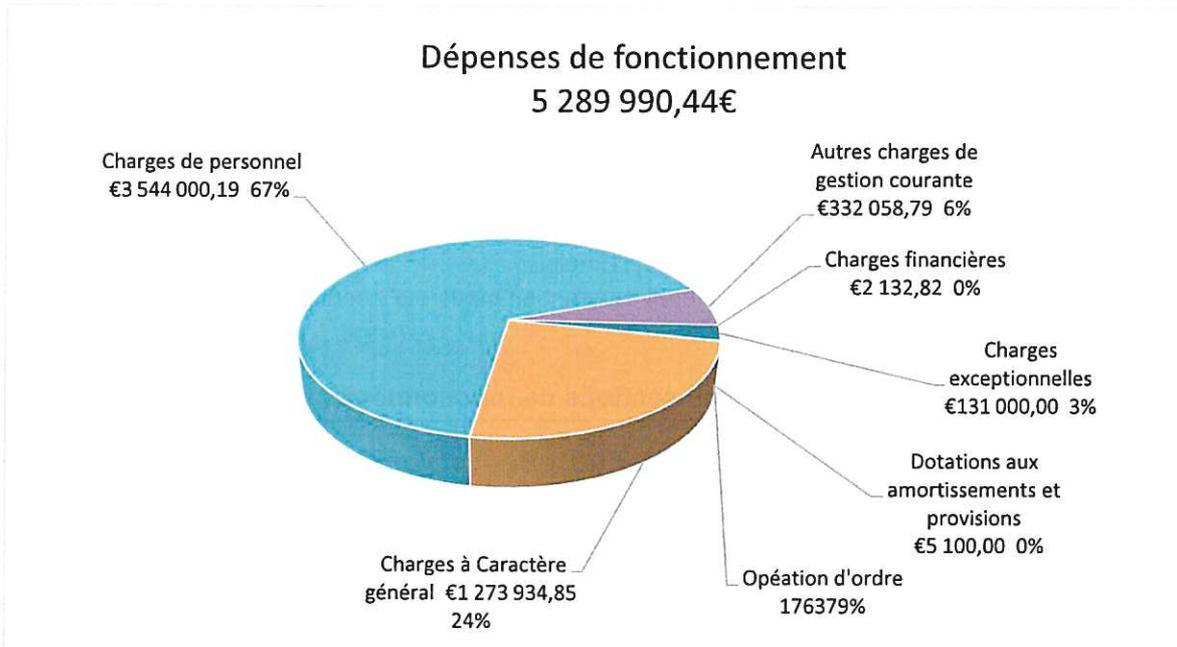
Le budget principal présente au 31/12/2023, un excédent de fonctionnement de 148 532.78 €.

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	1 273 934,85 €	1 049 334,77 €	21,40%	224 600,08 €
Charges de personnel	3 544 000,19 €	2 779 357,07 €	27,51%	764 643,12 €
Autres charges de gestion courante	332 058,79 €	294 064,78 €	12,92%	37 994,01 €
Charges financières	2 132,82 €			
charges exceptionnelles	131 000,00 €	273,00 €	47885,35%	130 727,00 €
dotations et provisions	5 100,00 €	47 400,00 €	-89,24%	42 300,00 €
Opérations d'ordre	1 763,79 €			1 763,79 €
Dépenses réelles	5 289 990,44 €	4 170 429,62 €	26,85%	1 117 428,00 €
Opérations d'ordre				- €
Total hors report du résultat	5 289 990,44 €	4 170 429,62 €	26,85%	1 117 428,00 €
Déficit reporté	- €	166 161,18 €	-100,00%	166 161,18 €
TOTAL	5 289 990,44 €	4 336 590,80 €	21,99%	951 266,82 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Atténuations de charges	78 311,28 €	55 226,06 €		23 085,22 €
Produits des services, du domaine e	1 310 326,49 €	1 061 318,92 €	23,46%	249 007,57 €
Dotations et participations	4 011 955,40 €	3 261 999,64 €	22,99%	749 955,76 €
Autres charges de gestion courante	1,20 €	0,97 €	23,71%	0,23 €
Produits exceptionnels	1 229,15 €			1 229,15 €
Opération d'ordre	4 556,91 €			4 556,91 €
Recettes réelles	5 406 380,43 €	4 378 545,59 €	23,47%	1 027 834,84 €
Opérations d'ordre				- €
Total hors report du résultat	5 406 380,43 €	4 378 545,59 €	23%	1 027 834,84 €
Excédent reporté	32 142,79 €	- €		32 142,79 €
TOTAL	5 438 523,22 €	4 378 545,59 €	24%	1 059 977,63 €

Résultat	148 532,78 €	41 954,79 €	254,03%	106 577,99 €
----------	--------------	-------------	---------	--------------

## □ LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT



### Charges à caractère général : 1 273 934.85 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 327 588.80€ (près de 75% sont affectés au paiement des repas, petites fournitures, location vêtements de travail, intervenants extérieurs et nettoyage des locaux). Hausse de 39 k€ dont 67% provient de la hausse des dépenses de repas.
- les accueils de loisirs : 774 311.61€ (80% financent les repas, le prestataire gérant les ALHS de Givrand et Saint-Révérend et le remboursement de frais aux communes). Hausse de 157 k€ par rapport à 2022 dû à une augmentation des inscriptions du nombre d'enfants dans les ALSH
- les actions éducatives : 92 707.50 € (fournitures scolaires et centre médico scolaire)
- les animations en faveur des séniors : 25 356.64 €
- l'aide alimentaire : 12 498.22 €
- la gestion du logement social : 50 €
- de la gestion du CIAS : 41 422.08 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et fournitures et formations des agents)

En 2023 les principales variations concernent les centres de loisirs (+26%), avec le coût de la refacturation par les communes et l'augmentation du nombre d'inscriptions.

Les multi-accueils ont quant à eux connus une évolution de +13.5% concernant les fluides, les repas et les fournitures d'équipement.

### Charges de personnel : 3 544 000.19 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 1 589 344.24 €
- les accueils de loisirs : 1 123 820.42 €
- le contrat local de santé : 53 582.92 €
- le contrat de Territoire Global : 52 120.80 €
- les animations en faveur des séniors : 44 799.01 €
- l'aide alimentaire : 43 082.59 €
- la gestion du logement social : 42 857.51 €
- de la gestion du CIAS : 594 392.70 €

L'évolution du budget de +27.51% provient de la prise en compte de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de l'augmentation des grilles de rémunérations des agents de catégorie C et B en début de carrière, de la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les personnels des crèches et des centres de loisirs et des mouvements suivants :

- Administration du CIAS : + 295 k € (+ 185k€ de refacturation services communs aggro sur 12 mois alors qu'en 2022 refacturation sur 4 mois – +16 k€ Coordinatrice Petite enfance +94 k€ assurance du personnel)
- Agent en charge du contrat local de santé sur une année entière : +16 000 €
- Multi accueils : + 178 k€ (remplacements congés et maladies+ mise en place du CTI)
- Centres de loisirs : + 277 k€ (mise à dispo de personnel des communes du Fenouiller, de Saint Hilaire de Riez, de Commequiers et de Brem sur Mer, saisonnier, remplacement)

Autres charges de gestion : 332 058.79 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les accueils de loisirs : 328 645.20 € (gestion associative des centres de loisirs à Coëx, Notre dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie)
- l'aide alimentaire : 3 339 € (la Banque Alimentaire)
- la gestion du CIAS : 1.56 €

Charges financières : 2 132.82 €

Intérêts suite au déblocage de la ligne de trésorerie durant l'année 2023.

Charges exceptionnelles : 131 000 €

Apparaissent à ce chapitre la prise en charge des déficits des budgets de la résidence autonomie (83k€) et du SAAD (48k€).

Dotations aux provisions : 5 100 €

Ce chapitre enregistre la provision permettant d'anticiper la liquidation du compte épargne temps des agents du CIAS. Une provision de 5 100 € a donc été comptabilisée.

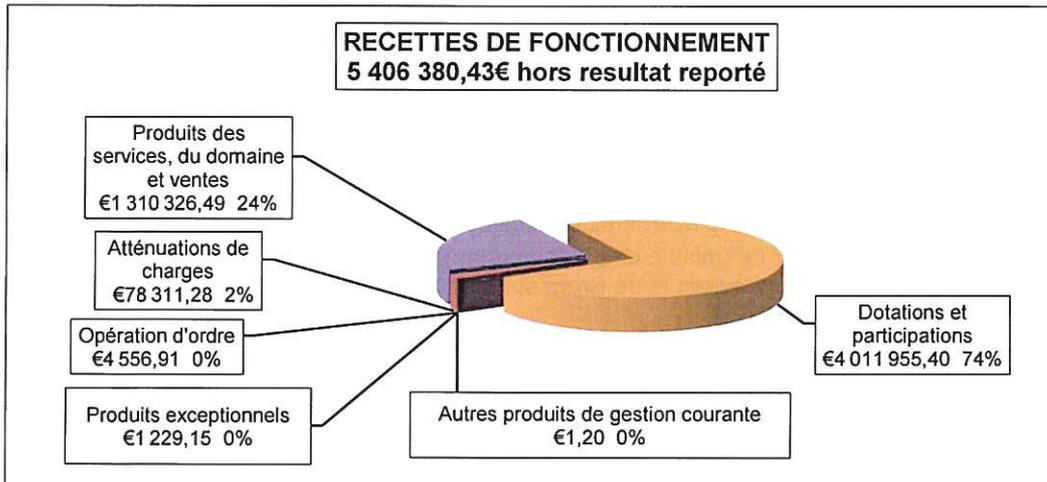
*Les agents publics, tout comme les salariés du secteur privé, ont la faculté de ne pas utiliser tous leurs jours de congé et d'en conserver une partie sur leur compte épargne temps. Au-delà d'un certain nombre de jours, les agents peuvent convertir ces congés en une indemnité. La demande de paiement de cette indemnité constitue une charge prévisible que le CIAS doit provisionner.*

*Un ajustement de la provision doit donc chaque année être effectué.*

Opérations d'ordre : 1 763.77 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

## □ LES RECETTES de FONCTIONNEMENT



### Atténuations de charges : 78 311.28 €

Apparaît à ce chapitre les remboursements, effectués par l'assurance ou la CPAM, des arrêts maladie du personnel.

### Produits des services, du domaine et des ventes : 1 310 326.49 €

Les recettes encaissées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 822 290.89 €
- les accueils de loisirs : 484 334.05 €
- la gestion du CIAS (refacturation CMS) : 3 391.55€
- les animations en faveur des séniors : 310 €

Sont comptabilisées à ce chapitre la facturation aux familles de l'accueil des enfants dans les multi-accueils et centres de loisirs ainsi que la prestation de service versée par la Caisse d'Allocation Familiale pour les multi-accueils.

Les animations en faveur des séniors ont par ailleurs généré 310 € de recettes au titre de la redevance versée par les participants.

### Dotations et participations : 4 011 955.40 €

Les recettes encaissées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 260 656.17 €
- les accueils de loisirs : 300 650.63 €
- les animations en faveur des séniors : 13 565.45 €
- Participation de la Communauté d'Agglomération : 3 400 000 €
- Subvention de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour le CLS (Contrat Local de Santé) : 20 000€ €
- Subvention de la CAF du poste de chargé de mission du CTG : 27 083.15 €

Les participations versées par la Caisse d'Allocation Familiale pour l'aide au fonctionnement des multi-accueils, relais parents enfants, lieu accueil enfants parents et centres de loisirs apparaissent à ce chapitre.

Les animations à destination des séniors sont quant à elles subventionnées par la conférence des financeurs, pour un montant de 13 565.45€ en 2023.

Afin de financer les actions du CIAS, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, verse annuellement une subvention qui pour 2023 s'est établie à 3 400 000€.

En 2023, a été perçu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), un montant de 10 000€ au titre du contrat local de santé.

Autres produits de gestion courante : 1.20 €

Différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source.

Produits exceptionnels : 1 229.15 €

Ecritures de régularisations sur exercices antérieurs.

Opération d'ordre de section à section : 4 556.91 €

Ecritures des travaux en régie.

Excédent de fonctionnement reporté : 32 142.79 €

Report du déficit d'exploitation constaté à fin 2022.

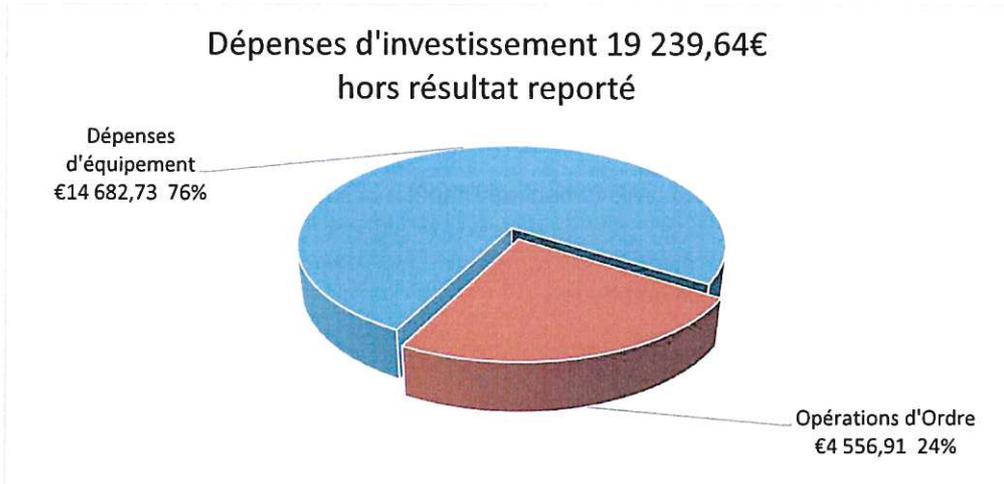
#### □ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Année 2023	Année 2022	Ecart en €
Dépenses d'équipement	14 682,73 €	1 763,79 €	12 918,94 €
Dépenses réelles	14 682,73 €	1 763,79 €	12 918,94 €
Opérations d'Ordre	4 556,91 €		4 556,91 €
Résultat d'Investissement reporté	1 763,79 €		
<b>TOTAL</b>	<b>21 003,43 €</b>	<b>1 763,79 €</b>	<b>17 475,85 €</b>

Recettes	Année 2023	Année 2022	En €
Mis en reserve	9 812,00 €		9 812,00 €
Recettes réelles	9 812,00 €	- €	9 812,00 €
Résultat d'Investissement reporté			- €
Opérations d'Ordre	1 763,79 €		1 763,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 575,79 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 575,79 €</b>

Résultat de la section d'investissement	- 9 427,64 €	- 1 763,79 €	- 7 663,85 €
---	--------------	--------------	--------------

## □ LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT



### Les dépenses d'équipement : 14 682.73€

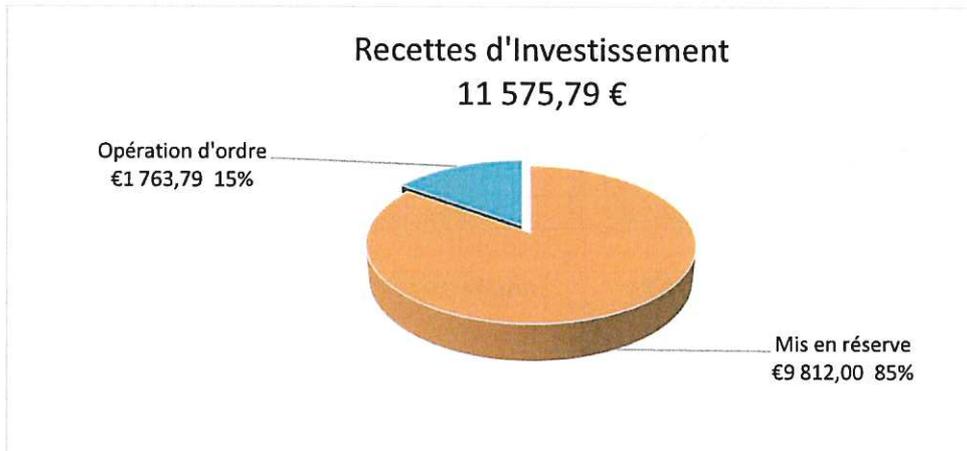
En 2023 les investissements suivants ont été réalisés :

- Multi accueil :
  - o Tables enfant pour un montant de 906€
  - o Tabourets pour un montant de 957.77€
  - o Jeu extérieur pour un montant de 6 139€
  - o Sèche-linge pour un montant de 2 508€
  
- Accueil de loisirs :
  - o Lot de 36 couchettes pour un montant de 1 932.70€
  - o Matériel de sieste pour un montant de 1 716.26€
  - o Malles pédagogiques pour un montant de 523€

### Opération d'ordre de section à section : 4 556.91€

Ecritures pour les travaux en régie

## □ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Mise en réserve : 9 812 €

Ecritures d'affectation du résultat de fonctionnement de 2022.

Opération d'ordre de section à section : 1 763.79€

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

### ✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe CHT – Saint Gilles Croix de Vie**

Le Centre d'Hébergement Temporaire est composé d'un bâtiment datant de 1995, d'une extension achevée en 2011 et d'une seconde achevée en 2016.

Il a été construit sur un terrain appartenant à l'Hôpital et dispose pour cela d'un bail à construction couvrant la période du 01/11/1993 au 01/11/2023, prolongé par avenant jusqu'au 30 avril 2024, pour lequel un loyer de 15,24 € annuel est versé.

Ce budget ne supporte plus d'emprunt.

Le CHT est géré par l'ADAMAD qui verse à cet effet un loyer. Afin de prendre en compte la construction de l'extension réalisée en 2016, le bail de location a fait l'objet d'un avenant en 2017 permettant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2044 et de modifier le loyer annuel.

Le budget annexe CHT – Saint Gilles Croix de Vie présente au 31/12/2023, un **déficit de fonctionnement de 37 591.99 € et un excédent d'investissement de 208 889.49 €.**

Le résultat cumulé à fin 2023 est excédentaire de 171 297.50 €.

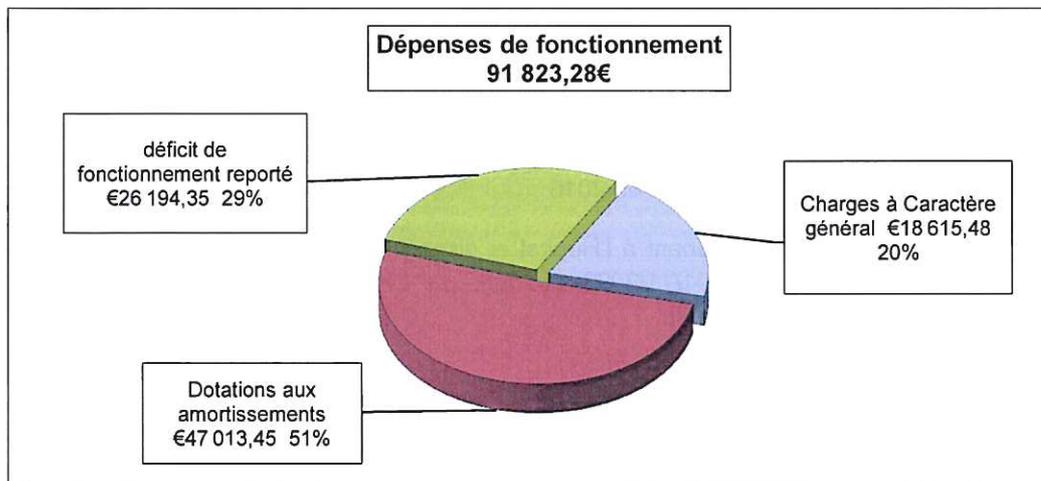
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	18 615,48 €	18 964,15 €	-1,84%	348,67 €
Dépenses réelles	18 615,48 €	18 964,15 €	-1,84%	348,67 €
Opérations d'ordre	47 013,45 €	45 829,00 €	2,58%	1 184,45 €
Total hors report du résultat	65 628,93 €	64 793,15 €	1%	835,78 €
Déficit reporté	26 194,35 €	12 421,42 €	110,88%	13 772,93 €
TOTAL	91 823,28 €	77 214,57 €	18,92%	14 608,71 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dotations et participations	551,59 €			
Autres produits de gestion courante	48 328,70 €	45 669,22 €	5,82%	2 659,48 €
Recettes réelles	48 880,29 €	45 669,22 €	7,03%	3 211,07 €
Opérations d'ordre	5 351,00 €	5 351,00 €	0,00%	- €
Total hors report du résultat	54 231,29 €	51 020,22 €	6%	3 211,07 €
Excédent reporté	- €	- €		- €
TOTAL	54 231,29 €	51 020,22 €	6%	3 211,07 €

Résultat	- 37 591,99 €	- 26 194,35 €	43,51%	- 11 397,64 €
----------	---------------	---------------	--------	---------------

□ LES DEPENSES



Charges à caractère général : 18 615.48 €

Evolution du budget de -1.84%

Ce chapitre enregistre les interventions sur le bâtiment pour 10 243.24 €, la location du terrain pour 15,24€, la téléphonie pour 648 € et la taxe foncière pour 7 709 €.

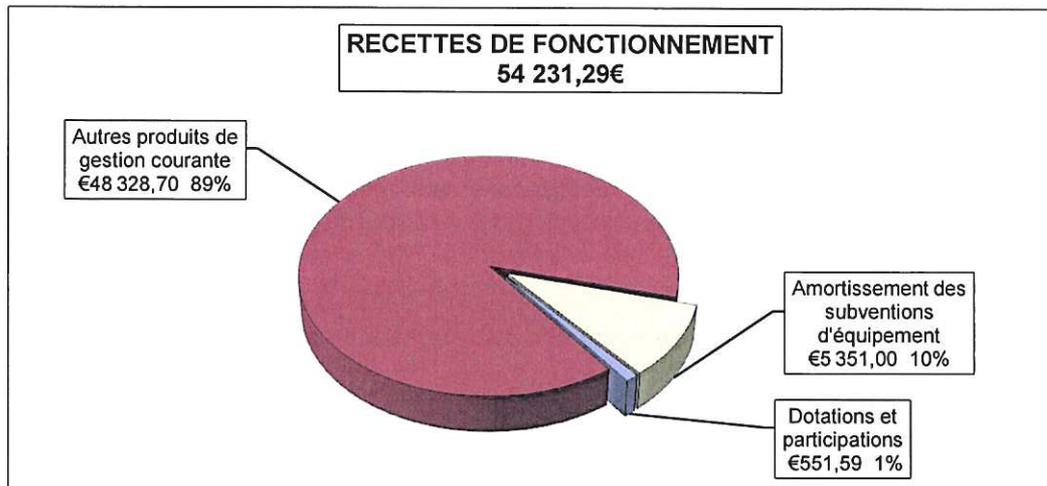
Opérations d'ordre : 47 013.45 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

Déficit de fonctionnement reporté : 26 194.35 €

Report du déficit d'exploitation constaté à fin 2022.

## □ LES RECETTES



Autres produits de gestion courante : 48 328.70 €

Les écritures passées à ce chapitre correspondent au loyer versé par l'ADAMAD pour l'exploitation du Centre d'Hébergement Temporaire.

Dotation et participations : 551.59 €

Opérations d'ordre entre sections : 5 351 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

### • Section d'investissement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	11 022,81 €	7 091,25 €	55,44%	3 931,56 €
Dépenses réelles	11 022,81 €	7 091,25 €	55,44%	3 931,56 €
Opérations d'Ordre	5 351,00 €	5 351,00 €	0,00%	- €
<b>TOTAL</b>	<b>16 373,81 €</b>	<b>12 442,25 €</b>	<b>31,60%</b>	<b>3 931,56 €</b>

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
FCTVA	2 267,79 €	- €	#DIV/0!	2 267,79 €
Recettes réelles	2 267,79 €	- €	#DIV/0!	2 267,79 €
Résultat d'Investissement reporté	175 982,06 €	142 595,31 €	0,23413638	33 386,75 €
Opérations d'Ordre	47 013,45 €	45 829,00 €	2,58%	1 184,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>225 263,30 €</b>	<b>188 424,31 €</b>	<b>19,55%</b>	<b>36 838,99 €</b>

Résultat de la section d'investissement	2023	2022	En %	En €
	208 889,49 €	175 982,06 €	18,70%	32 907,43 €

En 2023, les réalisations d'investissement sont :

- Fourniture et remplacement ballon eau chaude pour un montant de 5 500.63€
- Remplacement porte alu 2 vantaux pour un montant de 5 522.18€

Les recettes de l'exercice 2023 sont constituées du report de l'excédent d'investissement à fin 2022 (175 982.06 €), du FCTVA (2 267.79€) et de l'autofinancement (47 013.45 €).

## ✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe EHPAD HARMONIE – La Chaize Giraud

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, construit par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt.

Le budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud présente au 31/12/2023, un déficit de fonctionnement de 236 767.40 € et un excédent d'investissement de 330 554.40 €.

Le résultat cumulé à fin 2023 est excédentaire de 93 787 €.

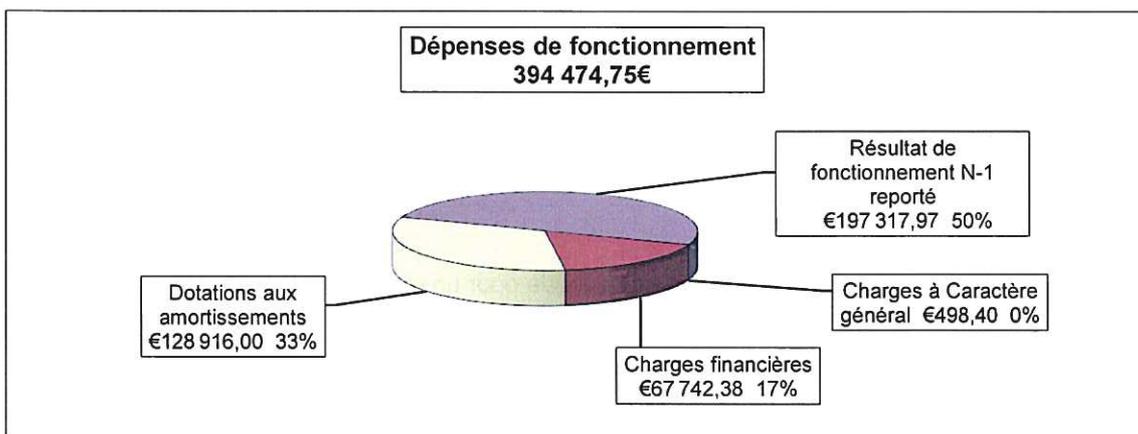
### • Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges à Caractère général	498,40 €	2 672,16 €	-81,35%	2 173,76 €
Charges financières	67 742,38 €	46 806,73 €	44,73%	20 935,65 €
Dépenses réelles	68 240,78 €	49 478,89 €	37,92%	18 761,89 €
Opérations d'ordre	128 916,00 €	127 164,00 €	1,38%	1 752,00 €
Déficit N-1 reporté	197 317,97 €	173 751,39 €	13,56%	23 566,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 474,75 €</b>	<b>350 394,28 €</b>	<b>12,58%</b>	<b>44 080,47 €</b>

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dotations et participations	538,12 €	- €	#DIV/0!	538,12 €
Autres produits de gestion courante	151 554,98 €	147 758,81 €	2,57%	3 796,17 €
produits exceptionnels	433,25 €	136,50 €	217,40%	296,75 €
Recettes réelles	152 526,35 €	147 895,31 €	3,13%	4 631,04 €
Opérations d'ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
Total hors report du résultat	157 707,35 €	153 076,31 €	3%	4 631,04 €
Excédent N-1 reporté				- €
<b>TOTAL</b>	<b>157 707,35 €</b>	<b>153 076,31 €</b>	<b>3%</b>	<b>4 631,04 €</b>

Résultat	- 236 767,40 €	- 197 317,97 €	19,99%	- 39 449,43 €
----------	----------------	----------------	--------	---------------

### □ LES DEPENSES



Charges à caractère général : 498.40 €

On retrouve à ce chapitre les dépenses d'entretien du bâtiment (498.40 €)

Charges financières : 67 742.38 €

Sont enregistrés dans ce chapitre le paiement des intérêts des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

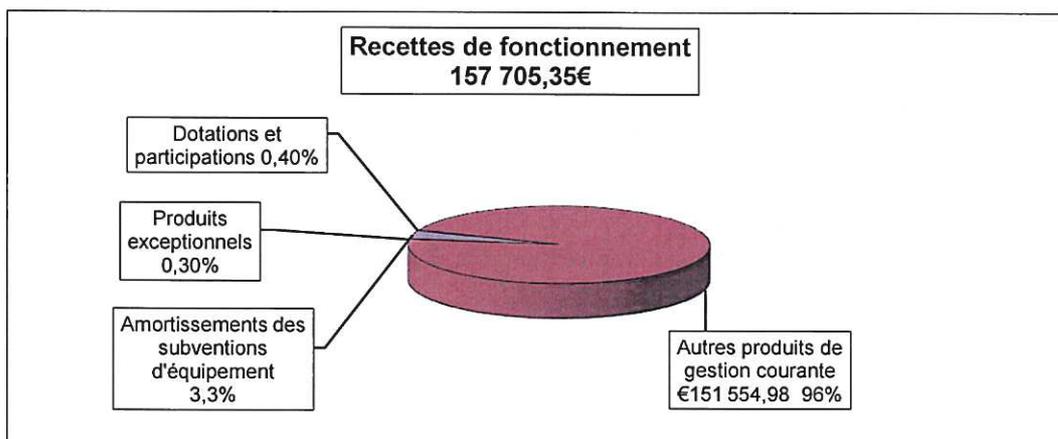
Opérations d'ordre : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Déficit N-1 reporté : 197 317.97 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2022.

**□ LES RECETTES**



Autres produits de gestion courante : 151 554.98€

Les écritures passées à ce chapitre correspondent au loyer versé par l'ADMR pour l'exploitation de l'EHPAD.

Dotations et participations : 538.12€

Encaissement de FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Produits exceptionnels : 433.25 €

Apparaissent dans ce chapitre les régularisations de rattachement pratiqués à tort sur l'exercice 2022.

Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	- €	26 283,72 €	-100,00%	26 283,72 €
Remb. capital des emprunts	53 224,07 €	73 524,97 €	-27,61%	20 300,90 €
Dépenses réelles	53 224,07 €	99 808,69 €	-46,67%	46 584,62 €
Opérations d'Ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
TOTAL	58 405,07 €	104 989,69 €	-44,37%	46 584,62 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
FCTVA	2 491,31 €	- €		2 491,31 €
Dépenses réelles	2 491,31 €	- €	#DIV/0!	2 491,31 €
Opérations d'Ordre	128 916,00 €	127 164,00 €	1,38%	1 752,00 €
Excédent N-1 reporté	257 552,16 €	235 377,85 €	9,42%	22 174,31 €
TOTAL	388 959,47 €	362 541,85 €	7,29%	26 417,62 €

Résultat de la section d'investissement	330 554,40 €	257 552,16 €	28,34%	73 002,24 €
---	--------------	--------------	--------	-------------

Remboursement du capital des emprunts : 53 224.07 €

Apparaît dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

□ **LES RECETTES**

FCTVA : 2 491.31 €

Opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Excédent N-1 reporté : 257 552.16 €

Le report de l'excédent d'investissement à fin 2022, à hauteur de 257 552.16 €, vient majorer les recettes de l'exercice 2023.

La dette :

La dette du budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud s'établit au 31/12/2023 à 1 778 188.74 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,13%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 31 décembre 2023 le capital restant dû est de 1 467 733.15 €.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS.  
Au 31 décembre 2023 le capital restant dû est de 310 455.59 €.

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » - Saint Maixent Sur Vie**

La résidence autonomie « Les Primevères » construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Les résidents peuvent disposer d'un service de lingerie, prendre leurs repas et bénéficier d'une présence jour et nuit de personnel avec un système d'appel malade. Des activités peuvent être proposées et organisées en fonction des attentes.

Pour sa gestion, 9 agents sont employés dans l'établissement :

- 1 directrice à temps complet (100% depuis octobre 2023)
- 1 assistante administrative à temps non complet (57,14%)
- 1 cuisinier à temps non complet (80%)
- 4 agents sociaux polyvalents à temps non complet (52,5 %)
- 2 veilleurs de nuit à 85% de leur temps de travail.

Le budget annexe résidence autonomie « Les Primevères » présente au 31/12/2023, un **déficit de fonctionnement de 100 228.86 € et un excédent d'investissement de 12 957.06 €.**

Le résultat cumulé à fin 2023 est déficitaire de 87 271.80 €.

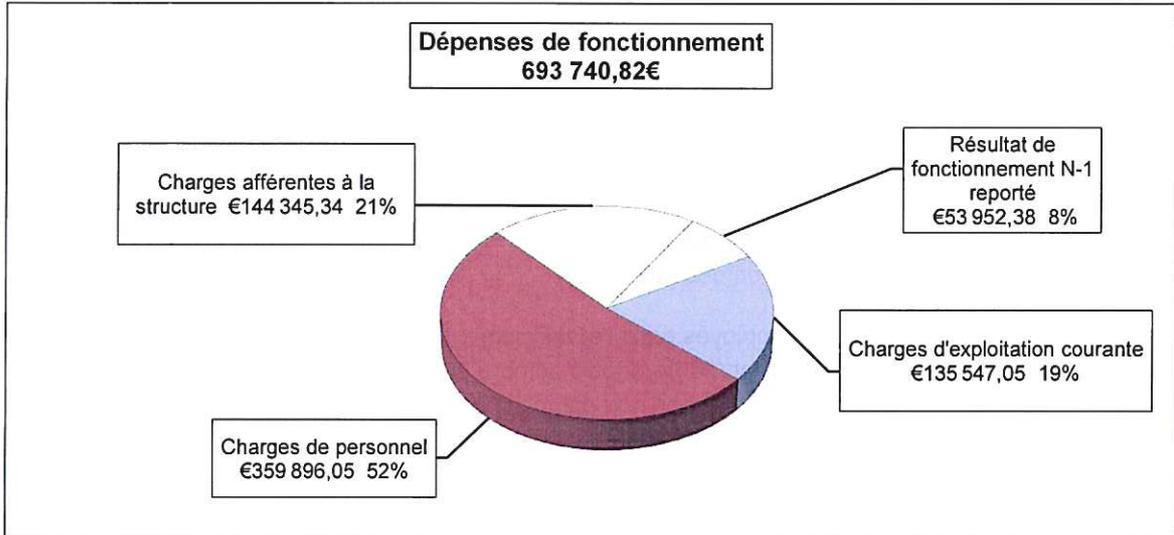
• **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges d'exploitation courante	135 547,05 €	95 574,47 €	41,82%	39 972,58 €
Charges de personnel	359 896,05 €	254 655,32 €	41,33%	105 240,73 €
Charges afférentes à la structure	144 345,34 €	124 892,77 €	15,58%	19 452,57 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>639 788,44 €</b>	<b>475 122,56 €</b>	<b>35%</b>	<b>164 665,88 €</b>
déficit reporté	53 952,55 €	5 216,35 €	934,30%	48 736,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>693 740,99 €</b>	<b>480 338,91 €</b>	<b>44%</b>	<b>213 402,08 €</b>

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Produits de la tarification	301 817,60 €	247 390,76 €	22,00%	54 426,84 €
Autres produits d'exploitation	203 394,22 €	174 354,20 €	16,66%	29 040,02 €
Produits financiers et non encaissab	88 300,31 €	4 641,40 €	1802,45%	83 658,91 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>593 512,13 €</b>	<b>426 386,36 €</b>	<b>39%</b>	<b>167 125,77 €</b>
Excédent reporté				- €
<b>TOTAL</b>	<b>593 512,13 €</b>	<b>426 386,36 €</b>	<b>39%</b>	<b>167 125,77 €</b>

Résultat	- 100 228,86 €	- 53 952,55 €	85,77%	- 46 276,31 €
----------	----------------	---------------	--------	---------------

**□ LES DEPENSES**



Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 135 547.05 €

Evolution du budget de + 41.82%

Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre les différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, alimentation, petit matériel ...).

Les dépenses d'électricité (48 331.09€) et d'alimentation (68 408.60€) représentent à elles seules 86.12% des charges à caractère général.

La hausse du coût de l'énergie et de l'alimentation explique la progression du chapitre sur 2023.

Chapitre 012 – charges de personnel : 359 896.05 €

Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel à hauteur de 314 379.12 €, pour 5 582.44 € aux ateliers d'animation et pour 39 934.49€ aux factures d'intérimaires

L'évolution du budget de +41.33% s'explique par une hausse des prestations intérim pour pallier au arrêt maladie (+34 k€), et aux régularisations du complément de traitement indiciaire et la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (+71k€)

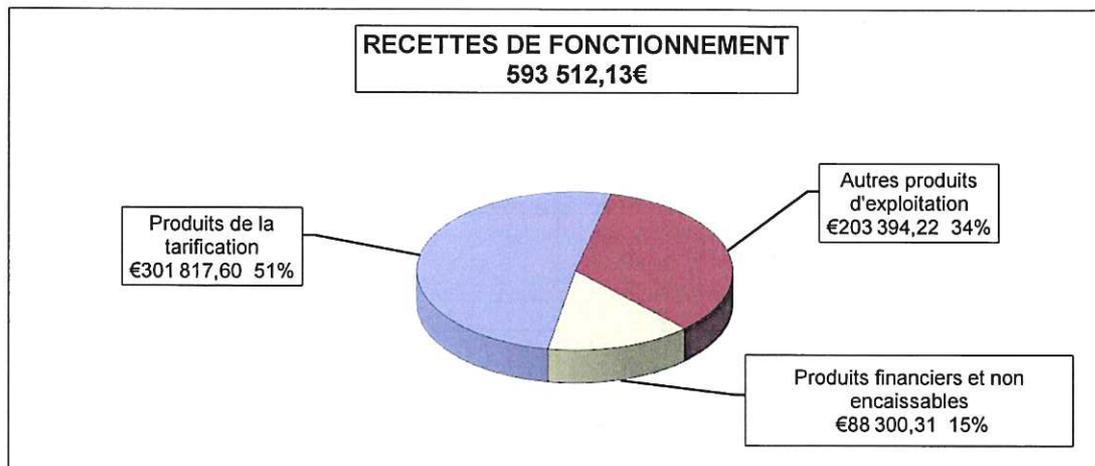
Chapitre 016 – charges afférentes à la structure : 144 345.34 €

Sont imputées à ce chapitre les charges d'entretien et de réparation du bâtiment et équipements ainsi que les frais de formation et réception pour 28 544.56 € (en progression de 9 k€), les charges financières pour 35 756 € (en progression de 14 k€), les dotations aux amortissements pour 78 411 € (en progression de 2 k€) et autres charges exceptionnelles pour 1 632.27 € (en baisse de 5k€).

Déficit N-1 reporté : 53 952.55 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2022.

## □ LES RECETTES



### Produits de la tarification : 301 817.60 €

Ce chapitre enregistre la facturation du loyer mensuel majoré des charges locatives, s'établissant pour 2023 à 587.50 € de loyer et 298.34 € de charges locatives. Le forfait journalier pour les aidés sociaux est de 73.60 € (GIR 6) et 56 € (GIR 5-6).

### Autres produits d'exploitation : 203 394.22 €

Sont imputés à ce chapitre :

- La facturation des prestations obligatoires et facultatives (restauration, administration, lingerie...) : 158 009.73 € (en hausse de 9k€)
- la refacturation aux résidents du forfait téléphonique : 3 410.83 (3 375.89 € en 2022)
- la refacturation des frais au budget annexe SAAD : 19 051.11 € (14 747.66 € en 2022)
- les remboursements d'arrêts maladie : 22 547.34 € (6 003 € en 2022)
- autres recettes : 375.21 € (dont FCTVA 374.08€)
- 

L'évolution du budget de +16.66€ s'explique par la hausse de la facturation des prestations obligatoires et facultative (+9k€ par rapport à 2022), de la refacturation de charges de personnel au budget principal en 2023 (+4k€ par rapport à 2022), du remboursement d'arrêts maladie (+16.5 k€ par rapport à 2022)

### Produits financiers et non encaissables : 88 300.31 €

Les écritures passées à ce chapitre correspondent à la prise en charge du déficit par le CIAS d'un montant de 83 000€, à l'amortissement des subventions d'équipement d'un montant de 4 193€ et à des recettes exceptionnelles d'un montant de 1 107.31€.

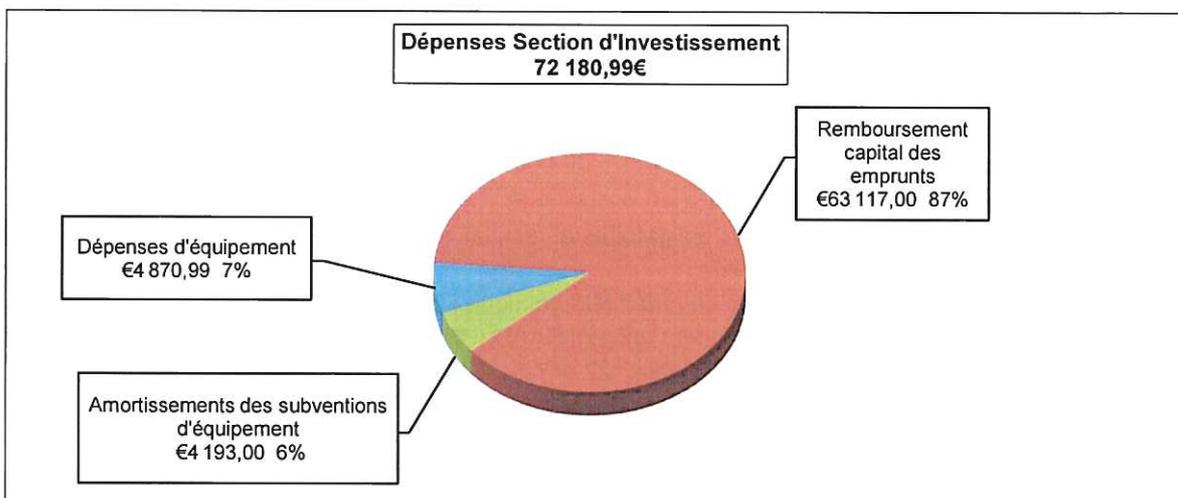
• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Dépenses d'équipement	4 870,99 €	15 195,72 €	-67,94%	10 324,73 €
Remb. capital des emprunts	63 117,00 €	68 950,06 €	-8,46%	5 833,06 €
Dépenses réelles	67 987,99 €	84 145,78 €	-19,20%	16 157,79 €
Opérations d'Ordre	4 193,00 €	4 193,00 €	0,00%	- €
résultat d'investissement N-1				- €
TOTAL	72 180,99 €	88 338,78 €	-18,29%	16 157,79 €

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Mise en réserve				- €
FCTVA	1 846,07 €	- €		1 846,07 €
Emprunts	2 310,26 €	5 108,67 €	-54,78%	2 798,41 €
Recettes réelles	4 156,33 €	5 108,67 €	-18,64%	952,34 €
Opérations d'Ordre	78 411,00 €	76 733,31 €	2,19%	1 677,69 €
Résultat d'Investissement N-1	2 570,72 €	9 067,52 €	-71,65%	6 496,80 €
TOTAL	85 138,05 €	90 909,50 €	-6,35%	5 771,45 €

Résultat de la section d'investissement	12 957,06 €	2 570,72 €	404,02%	10 386,34 €
---	-------------	------------	---------	-------------

□ LES DEPENSES



Dépenses d'équipement : 4 870.99 €

En 2023 les dépenses d'équipement ont consisté à la mise en place d'un système de contrôle d'accès à la résidence autonomie d'un montant de 2 011.39€ et au changement de compresseur de climatisation d'un montant de 2 859.60€.

Remboursement du capital des emprunts : 63 117 €

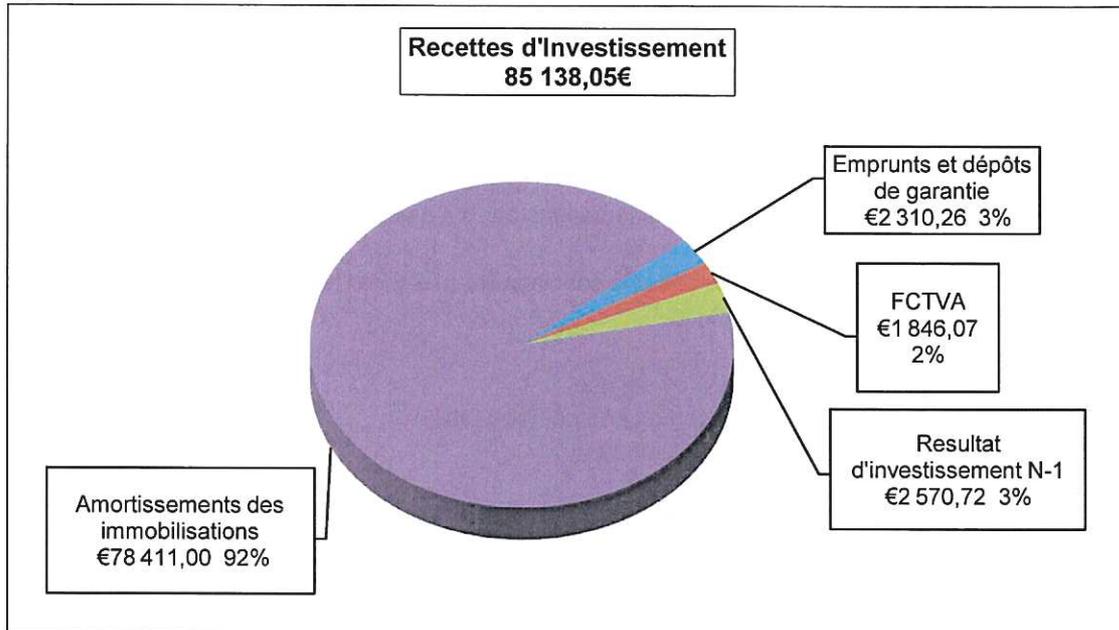
Apparaît dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de la résidence Les Primevères et le remboursement des dépôts de garantie versés par les résidents :

- Prêt PLS : 32 000 €
- Prêt CARSAT à 0% : 30 317 €
- Remboursement des dépôts de garantie : 800 €.

Opérations d'ordre : 4 193 €

Apparaît dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

## □ LES RECETTES



### Emprunts et dépôt de garantie : 2 310.26 €

Apparaissent dans ce chapitre les dépôts de garantie versés par les résidents.

### FCTVA : 1 846.07€

Il s'agit du versement du Fond de Compensation de la TVA pour les biens acquis en 2021.

### Opérations d'ordre : 78 411 €

Apparaît dans ce chapitre l'amortissement des biens immobiliers et mobiliers.

### Résultat d'investissement reporté : 2 570.72 €

L'exercice excédentaire de 2022 vient majorer les recettes de 2023.

### • La dette :

La dette du budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères – Saint Maixent Sur Vie s'établit au 31/12/2023 à 1 267 004 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 31 décembre 2023 le capital restant dû est de 904 000 €.
- Un prêt CARSAT, à taux 0%, d'un montant de 606 359 € sur 20 ans, avec une dernière échéance au 31/10/2035. Au 31 décembre 2023 le capital restant dû est de 363 804 €.

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) - Saint Maixent Sur Vie**

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de répondre aux nouvelles orientations attribuées à la petite unité de vie de Saint Maixent Sur Vie, en application de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et du décret du 27 mai 2016 relatif aux nouvelles orientations attribuées aux « ex foyers logements ».

Les prestations d'aide au quotidien des résidents sont facturées 22 € de l'heure et 24,32 € les dimanches et jours fériés.

Pour sa gestion 6 agents sont affectés à ce service :

- 4 agents sociaux polyvalents à temps non complet (30%)
- 2 veilleurs de nuit pour 15 % de leur temps

Le budget annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) présente au 31/12/2023, un **déficit de fonctionnement de 22 889.87 €**.

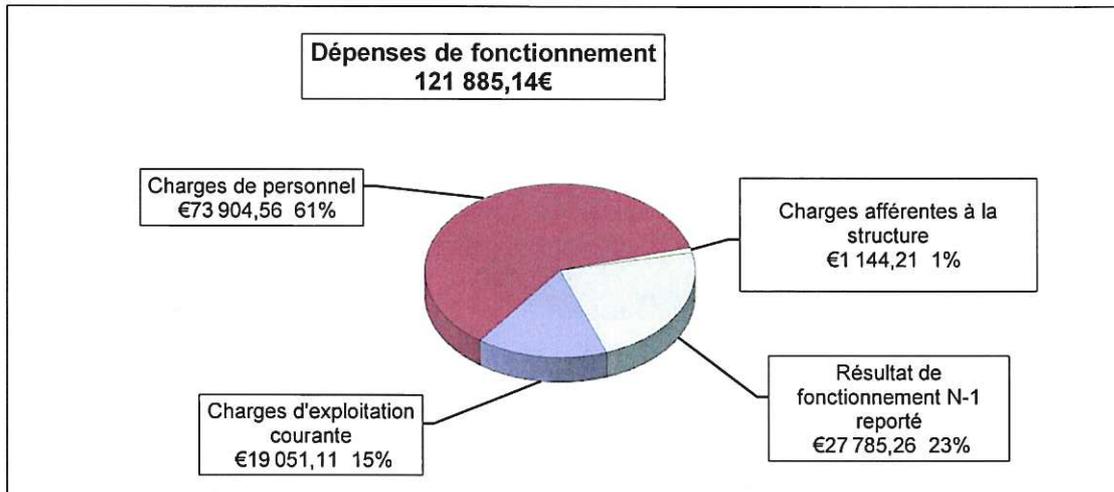
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Charges d'exploitation courante	19 051,11 €	14 747,66 €	29,18%	4 303,45 €
Charges de personnel	73 904,56 €	56 257,78 €	31,37%	17 646,78 €
Charges afférentes à la structure	1 144,21 €	893,59 €	28,05%	250,62 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>94 099,88 €</b>	<b>71 899,03 €</b>	<b>31%</b>	<b>22 200,85 €</b>
déficit reporté	27 785,26 €	4 620,28 €	501,38%	23 164,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 885,14 €</b>	<b>76 519,31 €</b>	<b>59%</b>	<b>45 365,83 €</b>

Recettes	Année 2023	Année 2022	En %	En €
Produits de la tarification	50 990,12 €	48 550,46 €	5,02%	2 439,66 €
Autres produits d'exploitation	2,13 €	183,59 €	-98,84%	181,46 €
Produits financiers et non encaissables	48 003,02 €	- €	#DIV/0!	48 003,02 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>98 995,27 €</b>	<b>48 734,05 €</b>	<b>103%</b>	<b>50 261,22 €</b>
Excédent reporté				- €
<b>TOTAL</b>	<b>98 995,27 €</b>	<b>48 734,05 €</b>	<b>103%</b>	<b>50 261,22 €</b>

Résultat	- 22 889,87 €	- 27 785,26 €	-17,62%	4 895,39 €
----------	---------------	---------------	---------	------------

## □ LES DEPENSES



### Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 19 051.11 €

Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre 30% des différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, fournitures d'entretien, téléphonie, petit matériel ...)

### Chapitre 012 – charges de personnel : 73 904.56 €

Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel composé de :

- 4 agents sociaux polyvalents à temps non complet (30%)
- 2 veilleurs de nuit (15%).

Le coût des charges de personnel varie en fonction des heures réellement effectuées pour l'aide et l'accompagnement des résidents, ce qui explique les variations d'un exercice à l'autre.

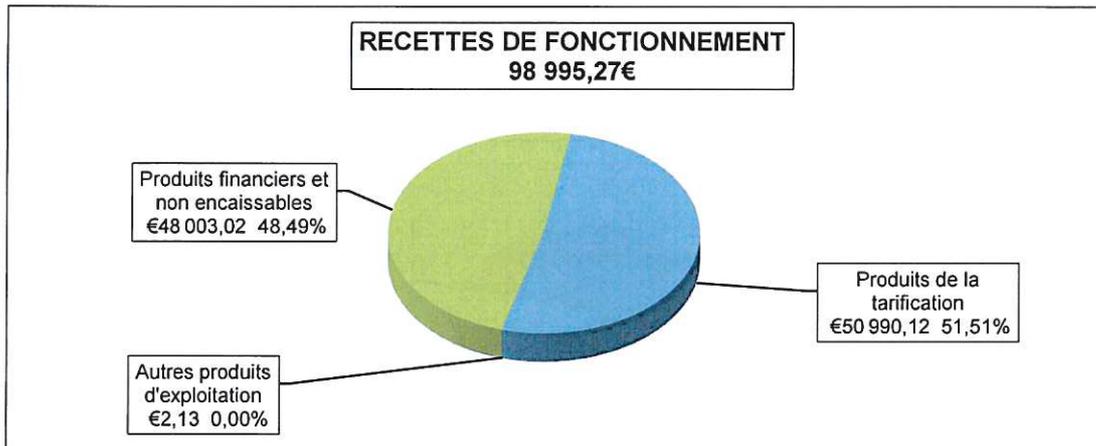
### Chapitre 016 – charges afférentes à la structure : 1 144.21 €

Sont imputées à ce chapitre les charges supportées pour la gestion du logiciel de facturation (abonnement et formation).

### Déficit N-1 reporté : 27 785.26 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2022

## □ LES RECETTES



Produits de la tarification : 50 990.12 €

Ce chapitre enregistre les prestations d'aides au quotidien facturées aux résidents sur la base d'un tarif horaire de 23 € et 25.42 € les dimanches et jours fériés.

Autres produits d'exploitation : 2.13 €

Sont enregistrées à ce chapitre les différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source.

Produits financiers et non encaissables : 48 003.02€

Il s'agit de la prise en charge du déficit du SAAD par le CIAS d'un montant de 48 000€ et des écritures de produits exceptionnels d'un montant de 3.02€

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11 AVR. 2024

ID : 085-200061265-20240404-2024\_3\_03-DE

**PRESENTATION CONSOLIDÉE DES COMPTES ADMINISTRATIFS  
DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE**

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Budget Principal</b>			<b>139 105,14 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	5 289 990,44 €	5 438 523,22 €	148 532,78 €
⇒ Section d'Investissement	21 003,43 €	11 575,79 €	-9 427,64 €
<b>Budget annexe CHT</b>			<b>171 297,50 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	91 823,28 €	54 231,29 €	-37 591,99 €
⇒ Section d'Investissement	16 373,81 €	225 263,30 €	208 889,49 €
<b>Budget annexe EHPAD</b>			<b>93 787,00 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	394 474,75 €	157 707,35 €	-236 767,40 €
⇒ Section d'Investissement	58 405,07 €	388 959,47 €	330 554,40 €
<b>Budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE</b>			<b>-87 271,80 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	693 740,99 €	593 512,13 €	-100 228,86 €
⇒ Section d'Investissement	72 180,99 €	85 138,05 €	12 957,06 €
<b>Budget annexe SAAD</b>			<b>-22 889,87 €</b>
⇒ Section de fonctionnement	121 885,14 €	98 995,27 €	-22 889,87 €
⇒ Section d'Investissement			0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 759 877,90 €</b>	<b>7 053 905,87 €</b>	<b>294 027,97 €</b>